

*Adopté par le Conseil national - Session du 3 octobre 2024*

## Document de référence en ALLERGOLOGIE à l'usage des commissions de qualification

### Pré requis pour obtention de la qualification en allergologie en France

#### 1. Formation initiale :

Être titulaire d'un diplôme en allergologie : DESC d'allergologie et immunologie clinique, capacité d'allergologie ou d'une FST maladies allergiques

Pré requis conduisant à discussion du dossier par le jury : titulaire d'un DU/DIU dans la discipline

#### 2. Formation continue :

Participer depuis au moins trois ans à une action de formation médicale continue au moins 3 fois par an (réunion de type AREFORCAL ou DPC à l'exemple de ceux de l'ANAFORCAL, RCP en allergologie ou RCP asthme, congrès régionaux, Congrès Francophone d'Allergologie, autres congrès internationaux en allergologie...). Présenter un poster ou une communication orale dans un congrès d'allergologie compte pour 2 actions de FMC.

#### 3. Exercice

Pour le DESC d'allergologie, capacité d'allergologie et FST maladies allergiques : Il est demandé d'exercer l'allergologie (consultations, hôpitaux de jour) au moins six demi-journées par semaine depuis **au moins trois ans** après le diplôme (les semestres d'internat réalisés dans un service d'allergologie sont pris en compte).

Pour les DU/DIU dans la discipline obtenue, en fonction du parcours du candidat, une activité clinique en allergologie d'au moins 6 demi-journées par semaine pendant **au moins 4 ans** après l'obtention du diplôme.

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, **la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification.**